



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi 2 février 2026**, à **19 h30** au Centre Communautaire du Manège Militaire, sis au 563, rue Main à Bury, à laquelle sont présents les conseillers, Denis Dandurand, Fabian Garcia, Arthur Cuming, Russell Perkins, Jean-Louis Turcotte et Marc Bilodeau tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Denis Savage, selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Louise Brière, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h35.

2. Adoption de l'ordre du jour du 2 février 2026

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Fabian Garcia,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2026 en reportant le point 8.10.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 février 2026
3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 janvier 2026.
4. 1^{re} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Ressources humaines
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 8.3 Prolongation du poste de journalier-conducteur saisonnier
 - 8.4 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 6
 - 8.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 319 400 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026
 - 8.6 Remplacement des panneaux électriques
 - 8.7 Mandat pour l'évaluation de la qualité de l'air du garage municipal
 - 8.8 Vérification et étalonnage de débit
 - 8.9 Vente de terrains municipaux
 - 8.10 Mandat d'évaluation **REPORTÉ**
 - 8.11 Nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme
9. Législation
 - 9.1 Adoption du règlement numéro 401-2026 « « taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2-2025»
10. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Levée de l'assemblée

2026-02-019



No de résolution
ou annotation

Prochaine séance ordinaire

Lundi 2 mars 2026, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

3. Adoption du procès-verbal français de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 janvier 2026.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal français de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 et des deux (2) séances extraordinaires du 26 janvier 2026.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

4. 1re période de questions du public (questions générales)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et pose les questions d'ordre général.

5. Dépôt de la correspondance du mois

La directrice générale et greffière-trésorière fait mention que la correspondance du mois fût déposée au conseil.

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

7.1 Administration

7.2 Sécurité publique

7.3 Travaux publics

7.4 Urbanisme et Environnement

7.5 Loisirs, sport et culture

8 Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

ATTENDU QUE la directrice générale, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 155 868.53\$.

2026-02-020

2026-02-021



No de résolution
ou annotation

QUE le rapport soit classé sous le numéro 01-2026 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires des élus ci-après énumérés sont déposées conformément à l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Maire : Denis Savage
Conseiller 1 : Denis Dandurand
Conseiller 2 : Fabian Garcia
Conseiller 3 : Arthur Cuming
Conseiller 4 : Russell Perkins
Conseiller 5 : Jean-Louis Turcotte
Conseiller 6 : Marc Bilodeau

8.3 Prolongation du poste de journalier-conducteur saisonnier

2026-02-022

ATTENDU QUE la Municipalité a un poste vacant et doit maintenir un niveau adéquat de ressources afin d'assurer la continuité de ses opérations ;

ATTENDU QUE les besoins opérationnels justifient la prolongation de ce poste pour une période additionnelle ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU que le poste de journalier-conducteur saisonnier de M. Edward Jacklin, soit prolongé pour une période supplémentaire de huit (8) semaines, finissant 4 avril 2026;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.4 Autorisation de signature de la lettre d'entente numéro 6

2026-02-023

ATTENDU QUE le comité des relations de travail recommande la signature d'une (1) lettre d'entente avec le syndicat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,

ET RÉSOLU d'accepter le contenu de la lettre d'entente convenue avec le syndicat des travailleuses et travailleurs de la municipalité de Bury – CSN, dont l'entente numéro 6.

D'autoriser le maire Monsieur Denis Savage et la directrice générale, madame Louise Brière, à signer ledit document.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS



No de résolution
2026-02-024

8.5 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 319 400 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Bury souhaite emprunter par billets pour un montant total de 319 400 \$ qui sera réalisé le 17 février 2026, réparti comme suit :

| Règlements d'emprunts # | Pour un montant de \$ |
|-------------------------|-----------------------|
| 434-2018 | 153 700 \$ |
| 434-2018 | 165 700 \$ |

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 434-2018, la Municipalité de Bury souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 février 2026;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

| | | |
|-------|------------|-------------------|
| 2027. | 16 000 \$ | |
| 2028. | 16 600 \$ | |
| 2029. | 17 200 \$ | |
| 2030. | 17 900 \$ | |
| 2031. | 18 700 \$ | (à payer en 2031) |
| 2031. | 233 000 \$ | (à renouveler) |

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2032 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 434-2018 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 17 février 2026), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.6 Remplacement des panneaux électriques

2026-02-025

ATTENDU QUE le rapport émit à la suite de la visite des assurances concernant les bâtiments municipaux;

ATTENDU QUE ledit rapport recommande le remplacement des panneaux électriques du bâtiment de l'ancienne caserne ainsi que du bureau municipal afin d'assurer la conformité, la sécurité et le maintien de la couverture d'assurance;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Municipalité de corriger les situations pouvant représenter un risque pour la sécurité des personnes et des biens;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Russell Perkins,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'offre de L. Johnson Électrique pour le remplacement des panneaux électriques du bâtiment de l'ancienne caserne ainsi que du bureau municipal, au montant de 3 478,00 \$, plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-02-026

8.7 Mandat pour l'évaluation de la qualité de l'air du garage municipal

ATTENDU QUE la CNESST a produit un rapport dont la qualité de l'air du garage municipal est mise en cause ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir une évaluation indépendante et objective de la qualité de l'air actuelle du garage municipal ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,
APPUYÉ PAR le conseiller Russell Perkins,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Louise Brière, à mandater la firme S-Air Inc spécialisée et qualifiée en évaluation de la qualité de l'air pour un montant de 2 990 \$ plus taxes afin de procéder à une analyse indépendante de la qualité de l'air du garage municipal actuel ;

QUE cette évaluation vise notamment à vérifier si les conclusions du rapport de la CNESST sont conformes à la situation réelle ;

LE VOTE EST DEMANDÉ

POUR : 5
CONTRE :1

ADOPTÉ PAR MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-02-027

8.8 Vérification et étalonnage de débit

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de services professionnels de la firme Avizo pour effectuer la vérification et l'étalonnage de débit des installations d'eau potable ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Jean-Louis Turcotte,

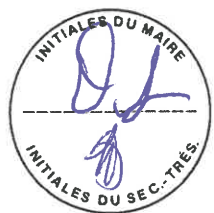
ET RÉSOLU de mandater la firme Avizo pour effectuer la vérification d'exactitude de deux débitmètres (eau brute et eau distribuée) des installations d'eau potable, au montant de 1 780 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

2026-02-028

8.9 Vente de terrains municipaux

ATTENDU QUE la municipalité de Bury possède un terrain qui a été divisé en trois (3) lots dans la zone urbaine, dont elle n'a plus usage ;



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la vente de ceux-ci obligera la construction d'immeuble dans les 24 mois suivant l'achat ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU d'autoriser le maire M. Denis Savage ainsi que Mme Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente pour la vente des trois (3) lots provenant originalement du matricule 2537-59-4752, avec un courtier immobilier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

8.10 Mandat d'évaluation

REPORTÉ

8.11 Nomination d'un membre au comité consultatif en urbanisme

ATTENDU QU'en vertu de l'article 6 du règlement 348-2023 constituant le comité consultatif d'urbanisme (CCU) les membres doivent être nommés par résolution du conseil de la municipalité ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Marc Bilodeau,
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,

ET RÉSOLU de nommer Mme Marie-Ève Hébert, à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Municipalité de Bury, jusqu'au renouvellement des mandats en 2027 ;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

9 Législation

9.1. Adoption du règlement numéro 401-2026 « « taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2-2025»

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a adopté un budget municipal pour l'année financière 2026 qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE le présent règlement abroge le règlement numéro 401-2-2025 ;

ATTENDU QUE l'adoption d'un tel budget nécessite des modifications dans la tarification des compensations et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2026 ;

ATTENDU QUE Éco Entreprise Québec (ÉEQ) est le nouveau gestionnaire pour la collecte sélective des matières recyclables;

ATTENDU QUE selon l'article 988 du Code municipal toutes taxes doivent être imposées par règlement ;

ATTENDU QUE selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre

2026-02-029

2026-02-030



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE selon l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité locale peut réglementer le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs ;

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance ordinaire du conseil le 26 janvier 2026 ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Dandurand,
APPUYÉ PAR le conseiller Arthur Cuming,

ET RÉSOLU que le règlement numéro 401-2026 « taxation et tarification municipale pour l'année 2026 et les conditions de perception abrogeant le règlement 401-2-2025 », soit, et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

1. 2^e période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)

Les citoyens présents à l'assemblée font part de commentaires et posent des questions reliées à l'ordre du jour.

11. Levée de l'assemblée

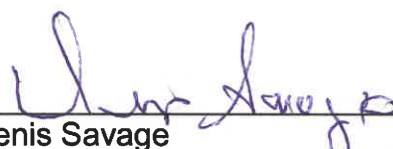
Le conseiller Marc Bilodeau propose la levée de l'assemblée, il est 20h12.

La prochaine séance ordinaire se tiendra lundi 2 mars 2026, à 19 h 30 au Centre Communautaire Manège Militaire sise au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée, Louise Brière, directrice générale et greffière-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions numéros 2026-02-021, 2026-02-025, 2026-02-026 et 2026-02-027.

Signé ce 3 février 2026.



Denis Savage
Maire



Louise Brière
Directrice générale et greffière-trésorière

2026-02-031